



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



## AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-08

### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil a adopté, ce 2 décembre 2024, le Règlement numéro 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil municipal ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2024-08 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur le 4 décembre 2024, après la publication de l'avis public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024

Élisabeth Charest  
Directrice-générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2024

Élisabeth Charest  
Directrice générale et greffière-trésorière